



S A M A T A N

PV n° 04-2019

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 02 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Huguette DUPIRE, maire-adjointe de SAMATAN.

Date de convocation du conseil et affichage : 26/03/2019	<i>Conseillers municipaux : 19</i> <i>Conseillers municipaux en exercice : 19</i> <i>Présents : 11</i>
Date d'affichage du compte rendu : 04/04/2019	<i>Votants : 11</i>

\* Présents :

Mesdames Janet CHAMBERS, Huguette DUPIRE, Nadine GIMENEZ, Mareva JANEL et Josette ROUDIE.

Messieurs Alain BESSAT, Alexandre DUVAL, Jean-Pierre LAFFONTAN, Pierre LONG, Didier VILLATE et Didier VILLEMUR.

\* Excusés n'ayant pas donné procuration :

Mesdames Amélie BENEDET, Carole DAIGNAN et Céline GINTRAND-BOUSQUET et Messieurs Hervé LEFEBVRE et Vincent MASSIOT.

\* Absents :

Monsieur Franck DARNAUD, Jacques FACCA, Jean-Luc BONNEIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre LAFFONTAN

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

1. Choix de l'entreprise pour la réalisation du pumptrack

**La séance du conseil municipal est ouverte à 18h00**

**1. Choix de l'entreprise pour la réalisation du pumptrack**

Madame Huguette DUPIRE, Maire-Adjointe, rappelle la nécessité d'organiser cette séance du Conseil Municipal sans attendre la mi-mai, date du prochain conseil municipal à prévoir, au vu de l'urgence de faire avancer ce dossier et de réaliser les travaux avant le 30 juin, à la fois parce que c'est une condition fixée par le Conseil Départemental dans son attribution du financement participatif et parce que ces travaux se déroulent à proximité du Villages Vacances. C'est pourquoi il a été décidé de réunir cette séance du Conseil Municipal avec un point unique à l'ordre du jour, malgré l'absence de Monsieur le Maire.

Messieurs Jean-Pierre LAFFONTAN et Jean-Michel LOSEGO font état de la consultation d'entreprises organisée par la Mairie de Samatan :

La consultation d'entreprises pour la réalisation du pumptrack a eu lieu du 19 février au 15 mars dernier, sous forme de Marché A Procédure Adaptée (MAPA).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 25 mars pour l'analyse des offres, après l'ouverture des plis qui avait eu lieu mardi 19 mars.

15 entreprises avaient retiré le dossier de consultation, 3 entreprises ont déposé une offre.

Candidature conjointe		
COLAS S-O – Agence du Gers	32550 PAVIE	119 991,51 €HT
MyTracks	34130 MAUGUIO	(Corrigée à <b><u>113 057,55 €HT</u></b> )
HURRICANE TRACKS	34670 BAILLARGUES	<b><u>Option 1a : 85 875,00 €HT</u></b> Option 1b : 80 625,00 €HT Option 2a : 79 900,00 €HT Option 2b : 76 025,00 €HT
FLUIDE VERTICAL	84200 CARPENTRAS	<b><u>96 905,00 €HT</u></b>

L'offre COLAS/MyTracks intégrait des prestations qui n'entraient pas dans le marché (espaces verts notamment) donc nous les avons exclues pour comparer cette offre aux 2 autres.

L'offre Hurricane présentant plusieurs options (2 offres de tracés, option 1 et option 2 et 2 déclivités des talus a et b). Nous avons sélectionné la plus chère pour la comparer avec les offres des 2 autres entreprises.

Les critères d'attribution fixés pour évaluer l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants (avec leur pondération) :

- 1/ Prix 45%
- 2/ Valeur technique 35%
- 3/ Délai 20%

- Synthèse des notes par critère :

	<b>Note prix</b>	<b>Note planning</b>	<b>Note technique</b>	<b>Note globale</b>
Colas (corrigé)	30,76	00,00	25,90	<b>56,66</b>
Hurricane	<b>45,00</b>	<b>15,00</b>	<b>29,05</b>	<b>89,05</b>
Fluide Vertical	39,22	13,00	21,35	<b>73,57</b>

L'Offre Hurricane étant en tête sur chacun des 3 critères, la CAO propose de retenir cette offre.

Le détail de l'analyse des offres est jointe à ce PV.

Monsieur Jean-Pierre LAFFONTAN précise qu'il a fait examiner les 4 propositions de l'entreprise Hurricane à des usagers, profs de sport du Collège et Lycée, etc. Le choix se porterait sur la proposition 2b (la moins chère) car les circuits sont plus séparés entre les niveaux de pratique et les talus sont un bon compris entre le trop pentu avec risque de chutes, et le peu pentu qui inciterait à entrer sur le circuit par tous les côtés et qui, de plus, est plus onéreux.

Hurricane propose aussi, en option, une aire de maniabilité pour initier les plus petits au vélo, au VTT, à la motricité. Cette option coûterait 10 000 €, soit moins que la différence entre le tarif inscrit dans le dossier de subvention et le coût réel de l'option 2b retenue.

Madame Josette ROUDIE suggère que l'entreprise « Arbres et Paysages » soit consultée pour l'insertion paysagère du pumptrack.

Madame la Maire-Adjointe soumet la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, complétée du choix de l'option proposée par M. Jean-Pierre LAFFONTAN, au vote du Conseil Municipal.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	11	11	11	0	0

Fin de la séance à 18h30

**Délibération prise lors de la séance du 02 avril 2019**

1. Choix de l'entreprise pour la réalisation du pumptrack

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	D. VILLEMUR	A. BENEDET	JL BONNEIL
J. CHAMBERS	C. DAIGNAN	F. DARNAUD	A. DUVAL
J. FACCA	C. GINTRAND - BOUSQUET	N. GIMENEZ	M. JANEL
P. LONG	V. MASSIOT	D. VILLATE	